



# Services de garde (SDG) et congés parentaux

Élections 2022 -  
Propositions des  
partis en lien avec  
les familles

## Coalition avenir Québec (CAQ)

- Convertir les places de SDG non subventionnées en places subventionnées

## Parti libéral du Québec (PLQ)

- Faire de l'accès au réseau de SDG un droit sans condition
- Compléter le réseau des SDG sur une période de 5 ans afin que tous les enfants en attente aient une place
- Convertir les places de SDG non subventionnées en places subventionnées
- D'ici la finalisation du réseau, rendre le congé parental disponible pendant une période supplémentaire de 6 mois pour les parents qui n'arrivent pas à trouver de place
- Instaurer la gratuité des SDG le midi dans les écoles primaires publiques

## Parti québécois (PQ)

- Compléter le réseau des CPE selon le principe « un enfant, une place », c'est-à-dire créer un réseau « 100% CPE » par la conversion des places actuelles en garderie privée en CPE et l'ajout de nouvelles places en CPE. À terme, chaque tout-petit doit pouvoir avoir accès à une place en SDG éducatif de qualité

## Québec solidaire (QS)

- Faire de l'éducation à la petite enfance un droit fondamental pour chaque enfant
- Compléter le réseau de CPE et de SDG en milieu familial, tout en appuyant le développement de micro-CPE
- Créer la Prestation poupon pour aider les familles en attente d'une place. Les parents éligibles auront droit à un montant de 870 \$ par mois
- Verser 100 % du salaire lors du congé parental pour les personnes à faible revenu ayant accès au Régime québécois d'assurance parentale

## Parti conservateur du Québec (PCQ)

- Verser à chaque semaine un bon de garde par enfant aux familles dont au moins un parent travaille à temps plein (ou à temps partiel, pour un montant ajusté) afin qu'ils puissent assumer les frais de garderie de leur choix. Le montant du bon augmentera progressivement pour atteindre 200 \$ par semaine, et remplacera alors le financement public des CPE, garderies et SDG. Les tarifs de ces institutions seront alors dérèglementés
- Permettre à toute personne qualifiée d'ouvrir une garderie en se conformant aux normes gouvernementales, à condition qu'elle soit en mesure d'autofinancer le service offert